

ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 MARS

La Religion à l'Armée

Dans un article récemment publié par un grand journal, un officier général en retraite qui a fait, sous le ministère de Cisse, plus parler de lui qu'il n'aurait voulu, en attendant qu'il en fit parler comme il le voulait, lorsque la politique lui valut les trois étoiles, gagnées à la tête du cabinet Boulanger, trouve l'heure opportune pour mettre de nouveau sa personnalité en avant; cet ancien soldat demande tout simplement qu'on bannisse la religion de l'armée, comme on l'a bannie de l'école, comme on s'efforce de la bannir de la famille.

Les soldats de la première République, nous dit-il, savaient marcher et combattre sans goupillon; d'autre part, Condé, le maréchal de Saxe, etc., quoique libre-penseurs, n'en remportaient pas moins des victoires.

Condé, entre autres, libre-penseur, n'est-ce pas un peu risqué, général? En tout cas, nous ne connaissons guère d'exemple que le goupillon ait jamais amolli une troupe et lui ait jamais ôté son élan. Qui donc a oublié la conduite des zouaves pontificaux en 1870 et 1871, leur héroïsme sublime à Patay? Que n'avons-nous eu à cette époque de malheur une armée nombreuse de goupillonneurs de cette trempe!

Ne parlez pas de libre-pensée à l'armée, vous n'en seriez pas compris. La libre-pensée ne laisse rien voir au-delà de cette vie; elle assimile l'homme à la bête, l'enfouit comme elle, le plonge dans le néant. C'est peu réconfortant pour des gens qui vont au-devant de la mort.

Mieux vaut leur laisser l'espoir d'un monde meilleur promis par le Dieu des armées à ceux qui succombent noblement pour leur patrie.

La foi existe plus que vous ne croyez dans l'armée. En temps ordinaire, elle peut bien revêtir dans quelques-uns de ses rangs les apparences de l'indifférence, mais dès que le canon gronde, que la fusillade crépite, elle se ravive dans tous les cœurs et les fortifie.

En dehors des combats et des batailles, au milieu des épidémies, elle se manifeste sous une forme touchante.—Si, loin de tout centre des secours ordinaires de la religion, en rase campagne comme en Algérie, des militaires meurent, des livres de prière sortent du sac du soldat ou de la valise de l'officier, et des prières de circonstance sont dites sur leur cercueil. — C'est ce que nous avons vu souvent en Afrique, notamment en 1881, quand la fièvre typhoïde décimait aux mois de juillet et d'août les colonnes d'observation du Sud oranais.

Voilà ce qui se passe dans l'armée, général, et vous auriez pu le constater si, au lieu de servir dans les bureaux, vous aviez vécu un peu plus dans les rangs. — Mais, même dans ce cas, votre prétréphobie vous eût peut-être entraîné à nous donner des appréciations aussi justes que celles que vous aviez déjà formulées sur Napoléon I^{er}, cet homme sans génie militaire, pouvant être classé tout au plus parmi les généraux de second ordre!

Vous avez observé l'esprit de vos troupes avec la même passion aveugle que vous avez étudié notre histoire militaire. Vous connaissez aussi bien l'un que l'autre.

Quelle armée vous nous formeriez si jamais vos doctrines venaient à prévaloir!

Enseigner au soldat que le sacrifice de sa vie pour la patrie ne reçoit pas la récompense éternelle, que la balle au devant de laquelle il court avec intrépidité, le plongera dans le néant, que plus jamais il ne reverra la mère, la femme, les enfants, qu'il lui a fallu quitter pour la défense du sol national, c'est semer dans son cœur la désespérance, c'est lui ravir sa force, c'est accomplir une œuvre

exécutable, contre laquelle nous protestons de toutes les forces de notre indignation.

(France nouvelle.) LE COLONEL X.

Crise ministérielle allemande

Avant-hier, au conseil des ministres, au moment où les ministres se levaient, l'Empereur prit la parole et déclara qu'il avait acquis la conviction que la loi scolaire rencontrerait une vive opposition de la part de la grande majorité du pays.

Il ne voulait pas, ajouta-t-il, d'une loi qui ne pût satisfaire que les partis extrêmes.

M. de Caprivi objecta qu'on pourrait attendre la fin des débats de la commission de la Chambre des députés sur le projet de loi.

L'Empereur déclara que cet ajournement était inutile.

Le comte de Zedlitz, ministre de l'instruction publique, quitta alors la salle et rédigea immédiatement sa démission.

Le chancelier de Caprivi a suivi le comte Zedlitz, et a donné également sa démission.

Cette crise ministérielle paraît très inquiétante à la presse allemande, et peut avoir de graves conséquences.

L'absence de l'Empereur rend vaines toutes les hypothèses qu'on pourrait faire au sujet de son successeur.

La commission de la Chambre des députés a continué de discuter la loi scolaire comme si rien n'était survenu et bien que tous les partis soient persuadés que le projet est définitivement enterré.

En sortant, les membres de la commission disaient: C'est notre dernière séance.

L'absence du souverain, qui arrête la solution de la crise, est très commentée.

Elle fournit aux amateurs de nouvelles à sensation l'occasion de répandre les bruits les plus alarmants.

LA DÉMISSION DE M. DE CAPRIVI

La nouvelle de la démission donnée par M. de Caprivi, chancelier de l'empire d'Allemagne, a produit en France une impression dont il importe de ne pas exagérer l'importance. Il est très exact que M. de Caprivi représentait dans la politique de l'empire des tendances pacifiques. Il ne faut pas perdre de vue toutefois que sa démission a été motivée par des considérations de politique qu'on peut relativement qualifier de locales, puisqu'elles intéressent moins l'empire d'Allemagne que le royaume de Prusse. Il s'agit de la loi scolaire que le chancelier défendait et que l'Empereur vient de retirer. Ce serait donc tomber dans une exagération manifeste que de donner à cet incident un caractère en quelque sorte international qu'il ne paraît pas avoir. On n'est nullement certain d'ailleurs que la démission offerte soit acceptée. Il faut donc se garder de commentaires sur une affaire qui ne paraît intéresser en réalité que le gouvernement intérieur et se rattacher à des complications à laquelle la France doit être et est, en effet, complètement étrangère.

INFORMATIONS

PROMOTION DE GÉNÉRAUX

On commence à se préoccuper de la promotion des généraux qui précédera les fêtes de Pâques. Elle doit donner lieu à un mouvement d'avancement exceptionnellement important.

Quatre généraux de division et dix généraux de brigade seront compris dans ce décret. Leur nomination coïncidant avec de nombreuses retraites renouvellera les cadres de l'infanterie dans des conditions avantageuses. Seront promus: dix colonels, seize lieutenants-colonels, trente chefs de bataillon, et environ cent vingt capitaines.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie: Le Crime du Père

V. — LA FAMILLE MARTEL

(Suite)

Durant cette conversation, la cloche avait sonné et les ouvriers étaient sortis.

M. Martel fils, libre, venait partager avec les siens le repas du soir.

Il est heureux, celui dont la journée a été remplie par un travail honnête, de venir s'asseoir au milieu de ceux qu'il aime et dont il est aimé.

Il prend à la fois la nourriture du corps et celle de l'âme.

M. Martel fils entra, et Armand courut à lui.

— Bonsoir, petit père, dit-elle.

— Le père enleva l'enfant dans ses bras et déposa un gros baiser sur son petit front; puis, ce fut le tour de la mère, la jalouse, qui

venait chercher la récompense de la journée.

On servit, et la conversation commença.

M. Martel fut obligé de redire la séance du médecin, en atténuant l'ordonnance; mais il fut convenu qu'un temps de repos était nécessaire.

— Pour commencer, dit Armand Martel, tu resteras ce soir ici.

— Grand-père a-t-il donc à sortir? demanda Madame Martel.

— C'est aujourd'hui l'assemblée mensuelle de notre nouvelle société pour venir en aide aux veuves et enfants des condamnés.

— Il est impossible que je ne me présente pas; je suis le fondateur et le président de cette œuvre, et, aujourd'hui surtout, nous avons à discuter les derniers articles des statuts avant de recevoir à notre maison modèle une dizaine d'enfants qui attendent.

— Mon père, le vice-président vous remplacera parfaitement. C'est un homme sage et prudent qui comprendra que vous devez vous ménager pour le succès même de l'œuvre.

— Paroles que tout cela.

— D'ailleurs, je suis secrétaire de la Société;

je connais l'affaire aussi bien que vous, et j'y serai.

— Sans doute, mais ce n'en est pas moins une désertion.

— Allons, je vois qu'il me faut du renfort: eh bien, Armande veut que vous restiez!

— Oui, grand-père, je le veux, tu entends, et si tu n'es pas sage, je te gronderai.

Et la petite malicieuse se glissa sur les genoux du veillard en roulant ses deux bras autour de son cou.

— D'abord je reste comme cela; tu ne me jetteras pas à terre, sans doute.

L'excellent homme sentit des larmes perler à ses yeux, larmes de bonheur, car il se sentait aimé.

— Qu'il soit donc fait comme vous le désirez, dit-il; je passe à l'état de ganache ou d'inutile, ce qui est pire.

Le repas s'acheva gaiement.

On fit, pour le lendemain, un projet de partie de campagne dont tout le monde prendrait sa part. C'était dimanche, et la paie une fois faite, l'usine éteindrait ses feux jusqu'au mardi matin, car les ouvriers ne travaillent pas les lundis de paie.

Les maîtres seraient libres, et ils auraient

bien le droit de s'amuser un peu.

Avant de quitter la table, M. Martel demanda à son fils à quelle heure il sortait.

— Le rendez-vous est à Paris pour neuf heures.

— As-tu fait atteler?

— Non, je prendrai le chemin de fer.

— C'est un tort, tu peux rentrer tard.

— Qu'ai-je à craindre?

— Tout, et rien. Tu peux manquer le train.

— Oh! ce n'est pas possible, j'en ai un toutes les demi-heures.

— Je sais cela; mais la nuit, dans le chemin détourné, on peut faire de mauvais rencontres.

— Vous avez raison, approuva madame Martel.

— Je vous promets de prendre par la ville.

— Si l'on envoyait au-devant de toi avec la voiture?...

— Non, j'ignore à quelle heure je rentrerai. Ah! ça, vous me feriez peur, si je n'étais pas rassuré.

— Prends une arme, toujours; que veux-tu il y a des jours où l'on voit les choses en noir. Je ne crois guère aux pressentiments, et cependant on ne peut nier qu'à l'approche d'un

La cavalerie et l'artillerie auront pour chaque arme : deux généraux de brigade, trois colonels, cinq lieutenants-colonels, sept ou huit chefs d'escadron et une vingtaine de capitaines.

L'INCIDENT DE LYON

L'Action, organe socialiste, publiait le 19 mars un article sur le déplacement des 3^e et 8^e hussards, dans lequel il attaquait la vie privée du général de Lignières et d'un de ses officiers d'ordonnance.

Celui-ci, accompagné d'un de ses amis, comme lui lieutenant de cavalerie, se rendit au bureau du journal.

Là, ils trouvèrent le secrétaire de rédaction et un de ses collaborateurs. Ils leur demandèrent quel était l'auteur de l'article; mais les rédacteurs ayant refusé de répondre, le secrétaire reçut brusquement une gifle et un coup de cravache.

Le second journaliste qui se trouvait là intervint, s'empara de la cravache et la brisa sur la tête du lieutenant. Le camarade de celui-ci se mit alors de la partie, et la mêlée devint alors générale. Vitres, tables, chaises volèrent en éclats, et ce n'est que grâce au concours de nouveaux arrivants qu'on put séparer les combattants.

Le rédacteur en chef de l'Action a déposé une plainte au parquet.

A la suite de cet incident, une rencontre au pistolet a eu lieu samedi, au Grand-Camp, entre le capitaine Ritteng, du 12^e hussards, officier d'ordonnance du général de Lignières, et M. Roche, secrétaire de la rédaction de l'Action.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

D'après une dépêche de Lyon, une nouvelle altercation, suivie de voies de fait, aurait eu lieu aux abords de la caserne Part-Dieu, entre un rédacteur de l'Action et un lieutenant de hussards accompagné de deux ou trois soldats de cavalerie. L'arrivée subite d'un capitaine a mis fin à l'incident.

CONGRÈS DE LA CROIX-ROUGE

A la demande du ministre des affaires étrangères, le ministre de la guerre a désigné M. le médecin principal de 2^e classe Lemardeley, adjoint au directeur du service de santé, pour assister au 5^e congrès des Sociétés de la Croix-Rouge, qui doit s'ouvrir à Rome le 25 avril.

La Société de Secours aux blessés militaires y sera représentée par deux membres de son conseil d'administration : M. le marquis de Vogüé, ancien ambassadeur, et M. le docteur Pozzi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 mars 1892.

L'émotion causée dans les cercles politiques par la crise ministérielle qui se produit à l'improviste en Allemagne, a causé à la Bourse une

événement que l'on redoute sans le connaître, on ne sent un serrement de cœur inexplicable.

— Vous devenez superstitieux.

— Non; mais je ne suis qu'un homme, et par conséquent faillible.

M. Armand Martel sourit.

— Soyez tranquilles, dit-il, je veux vivre pour vous aimer tous, et je vivrai.

Puis, tirant de sa poche un revolver :

— Voilà un petit joujou qui n'a jamais servi, mais qui, au besoin, tiendrait sa partie dans un concert. A demain.

— A ce soir, ajouta madame Martel.

M. Martel fils alla au bureau, s'assura que tout était en ordre, vérifia la fermeture de la caisse, alluma un cigare et sortit.

En passant près du concierge, il lui dit :

— Je vais à Paris, Germain, ne m'attendez pas; je rentrerai par la petite porte, dont j'ai la clef; vous ne pousserez pas les verroux, je le ferai en rentrant.

— Oui, monsieur.

— Il n'y a plus personne dans les ateliers ?

— Non, monsieur; le contre-maître m'a remis les clefs tout à l'heure.

— Bien; vous et Pluton, cela suffit pour la

vive impression. Les effets sont toutefois neutralisés par les achats du comptant qui ne ralentissent pas sur les valeurs françaises. Aussi le 3 0/0 ancien reste-t-il à 96.45; le nouveau à 96.05 et le 4 1/2 à 105.40.

La Rente Italienne ne peut conserver le cours de 87. La commission et le gouvernement sont d'accord pour s'opposer à toute réduction des dépenses de la guerre. Le Change Italien monte à 105.30. L'Extérieure après 58 reste à 57 13/16. Le 3 0/0 Portugais est en progrès marqué à 26 1/8. On sait maintenant que le gouvernement ne songe pas à suspendre le service de la dette, mais qu'il s'agit seulement d'une entente avec les délégués étrangers sur le quantum d'une réduction. Les Fonds Russes baissent, le Rouble arrive de Berlin à 204 1/2. Le Nouveau reste à 74 15/16 et l'Orient à 65 3/8.

La tenue des sociétés de crédit ne se dément pas, malgré les variations des fonds étrangers. Elle n'ont du reste que des engagements très restreints dans ces fonds. Le Crédit Foncier ne s'écarte guère du cours de 4,200. Le dividende qui sera proposé à l'assemblée des actionnaires est de 60 fr. La Banque de Paris a des demandes à 640. La réduction du dividende sera de peu d'importance, mais le conseil d'administration préfère conserver l'intégralité des réserves. Le Crédit Lyonnais cote 762; à ce prix le dividende de 30 fr. représente un intérêt de 5 1/2 0/0. La Société Générale reste à 471.25. Le bénéfice net des deux premiers mois de l'année se chiffre par 684.640 fr.

L'action Immeubles de France est demandée à 460. Le dividende proposé à l'assemblée du 29 mars est de 25 francs comme celui du précédent exercice.

Les Chemins Economiques valent 404.50.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

RECRUTEMENT

Dispenses accordées aux jeunes gens exerçant des industries d'art.

Aux termes du paragraphe n° 2 de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, sont en temps paix, après un an de présence sous les drapeaux, envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve : les jeunes gens exerçant l'une des industries d'art ci-dessous mentionnées, qui ont été désignés à la suite d'examen par le Jury d'état départemental.

« Ciseleurs; — graveurs sur métaux, cristaux, verre, pierre et bois; — sculpteurs et modelleurs; — mouleurs de pièces et objets d'art; — mosaïstes; — ouvriers en faïence, porcelaine et verrerie d'art; — peintres décorateurs ou doreurs; — ornemanistes; — repousseurs sur métaux; — émailleurs; — horlogers; — bijoutiers; — joailliers; — orfèvres; — fabricants d'instruments de musique et luthiers; — fabricants d'instruments de précision et de chirurgie; — armuriers de luxe; — ouvriers en serrurerie, menuiserie, ébénisterie, tapisserie, tissage, broderie et reliure d'art; — dessinateurs

garde; je sors tranquille.

Il fit quelques pas sur la route.

— Mon père, avec ses idées m'a tout attristé. Diable! soyons un homme.

Et il prit le chemin de la gare en fredonnant.

L'assemblée eut lieu à neuf heures, et il y fut pris toutes mesures nécessaires pour l'admission des jeunes enfants des condamnés et pour les secours à apporter aux veuves.

Une somme de 400,000 francs fut votée pour les frais de premier établissement, et il fut décidé que la première retraite se ferait dans une propriété située à quelques lieues de Paris et appartenant au vice-président.

Le conseil décida, en outre, que l'appui du gouvernement serait demandé pour généraliser cette œuvre éminemment sociale.

C'était un premier pas vers l'abolition de la peine de mort.

A onze heures et demie, M. Martel était à la gare du Nord, construisant dans sa tête la rédaction de son procès-verbal, heureux aussi de participer au sauvetage de pauvres êtres abandonnés dans le gouffre parisien.

Minuit sonnait lorsqu'il descendit du wagon à Saint-Denis. Comme il l'avait promis, il traversa la ville et arriva sans encombre à la petite

industriels, notamment pour papiers peints, tissus, dentelles et passementeries; — lithographes et imprimeurs en taille-douce.

Les jeunes gens de la classe de 1891 résidant en Maine-et-Loire, qui désireraient concourir à la dispense au titre des industries d'art, devront adresser à la préfecture de Maine-et-Loire, avant le 1^{er} mai prochain, terme de rigueur, leur demande accompagnée des pièces ci-après :

1° Un certificat du maire de la commune où ils ont leur domicile de recrutement, constatant qu'ils sont inscrits sur les tableaux de recensement établis pour la formation de la classe;

2° Un certificat d'exercice de l'une des industries d'art ci-dessus indiquées; ce certificat est établi par l'autorité municipale.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS AU PUBLIC

A partir du 25 mars 1892, le public est admis à confier au service des Postes des objets de correspondance à distribuer par exprès, dès leur arrivée au bureau de destination, dans la France continentale, dans la Corse et dans les îles du littoral pourvues d'un bureau de poste.

Les objets à distribuer par exprès doivent acquitter, indépendamment de la taxe postale dont ils sont passibles d'après les tarifs en vigueur, une taxe d'exprès de 50 centimes, si l'objet est distribuable dans une commune siège de bureau de poste; de 2 francs, s'il est à destination d'une commune rurale, c'est-à-dire non pourvue de bureau de poste.

Cette taxe doit être représentée par des timbres-poste apposés sur la suscription de l'objet qui doit, en outre, être revêtu par l'expéditeur de la mention par exprès, ou toute autre analogue.

LE PREMIER JOUR DU PRINTEMPS

Pour prendre congé, l'hiver n'a pas laissé une carte d'un maussade aspect. Le soleil, au contraire, semblait se préparer à fêter dignement l'avènement de la joyeuse saison.

En effet, depuis une huitaine de jours environ, une température douce avait succédé à un froid des plus vifs : la nature se dépouillait de son manteau brumeux, et les rayons du soleil, de jour en jour plus chauds, vivifiaient la terre et accéléraient le renouveau.

La journée de début du printemps a été splendide au-delà de tout ce qu'on pouvait désirer, et cette journée était un dimanche...

Aussi la population entière a pris son essor vers la campagne. De tous côtés les routes étaient sillonnées de promeneurs humant le bon air tiède. Les heureux possesseurs du moindre jardin ont remué la terre et préparé des plantations, escomptant déjà la récolte.

porte qui donnait accès dans la cour de l'usine.

Il entra, poussa les verroux et jeta un regard machinal vers les bureaux.

— Tiens, se dit-il, on voit de la lumière à travers les fentes du volet; qui diable peut veiller à pareille heure ?

— Ce ne peut-être que mon père, qui trahit la foi jurée...

Et il se dirigea vers la porte du bureau.

(A suivre.)

Un paysan très avare et sa femme se promènent dans Paris.

En passant près d'un chalet « nécessaire », la femme dit à son mari :

— Tu peux bien me payer ça, 15 centimes seulement !

— Je ne demande pas mieux, répond le paysan.

Il entre alors, ôte poliment sa casquette, et s'adressant à la préposée :

— Pardon, madame, qu'est-ce qu'on voit ici ?

Les pêcheurs peuplaient les rives de la Loire comme en plein mois d'août.

Quant aux dames qui avaient négligé de préparer la toilette de printemps, leur regret aura été d'autant plus amer que velours et drap ont dû leur procurer une chaleur qui n'avait rien de très agréable.

Allons, Mesdames, vite au rayon des nouveautés et pilliez les marchands; ils seront très heureux de vous montrer les trésors que la mode a mis cette année à la disposition des élégances et des bons goûts.

BONNE CAPTURE

Dans la nuit de vendredi à samedi, MM. Papillon, receveur au bureau central de l'octroi, Lelièvre, brigadier, et Bouquet, ont fait une capture importante.

Il y a longtemps que l'administration savait que la fraude se pratiquait des deux côtés de la Loire, et ses agents exerçaient sur les rives de la prairie d'Offard et dans le quartier des Ponts une surveillance nocturne qui n'avait pas été jusqu'ici couronnée de succès; mais pour le coup il y a compensation.

Entre onze heures et minuit, presque au moment où un batelier bien connu abordait le rivage, il a reçu la visite des agents de l'octroi. Ceux-ci ont été surpris de l'importance de la prise. Ils ont découvert dans le bateau ni plus ni moins que douze hectolitres d'eau-de-vie, qui entraient en ville sans acquitter de droits, s'ils ne s'étaient pas trouvés présents. Mais ils paieront bien autre chose encore pour les fraudes antérieures.

Depuis quand ce trafic était-il pratiqué? On ne le saura peut-être jamais d'une façon précise.

Bien sûr, le coupable va jurer ses grands dieux qu'il n'a pas de chance, que c'est la première fois !!

Bateau et eau-de-vie ont été saisis.

VOL DE POULES ET OCTROI

C'était la nuit des captures : les employés de l'octroi de service à la gare d'Orléans virent arriver, à travers l'obscurité, deux personnages chargés d'un fagot de bois mort... ou vif.

Ce transport à pareille heure leur parut suspect et ils abordèrent les qu'ilam.

L'un deux jeta de côté son fardeau et court encore. Le second fut saisi.

Au milieu des triques, les employés trouvèrent dans chaque fagot trois poules qui avaient le cou tordu, et provenaient du poulailler du sieur Lambleu, cultivateur à Saint-Lambert-des-Levés.

Ces deux voleurs ont été signalés à la police, et ils vont avoir maille à partir avec dame Justice. On prétend que ce ne sera pas la première fois.

Etat civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Julien Pellnau, marchand de charbon, et Marie-Joséphine Marouillat, couturière, tous deux à Saumur.

Albert-Eugène Boitelle, aide-vétérinaire au 40^e régiment de chasseurs, à Moulins, précédemment à Saumur, et Marie-Louise Virginie Charpentier, sans profession, à Montluçon (Allier).

Gabriel-Auguste-Duclos Luçon, employé de chemin de fer, à Quimper (Finistère), et Marie-Joséphine Nouvel, couturière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 17 mars. — Louis-Jacques Joulain, limonadier, 35 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 18. — Abel-Charles Gersant, 4 mois, rue du Petit-Pré.

LE RECOUVREMENT DES VALEURS PAR LA POSTE

M. de Selves vient de mettre à l'étude un projet d'extension du service du recouvrement des valeurs dont profiteront utilement les populations des campagnes.

Il s'agit de faire pratiquer par la poste l'encaissement des coupons de rentes, d'intérêts ou de dividendes d'actions, d'obligations et valeurs quelconques, financières ou industrielles.

LES FACTURES DES NÉGOCIANTS ET LA POSTE

Un négociant de Reims vient de se voir dresser procès-verbal par l'administration des Postes pour avoir envoyé sous enveloppe ouverte, timbrée à cinq centimes, une facture portant les indications suivantes : *Ma facture à telle date, valeur fin mars.*

Le coût de cette contravention a été de 4 fr. 95. Avis aux négociants.

DISPARITION

Le jeune Henri Granjean, domestique chez M. A., est allé hier matin, vers midi, porter du fumier dans un jardin que possède son patron route de Saint-Lambert.

Ne le voyant pas revenir, M. A. envoya à son jardin voir ce qui se passait. Le fumier était déposé à la porte, et la charrette à bras fut retrouvée non loin de la gare d'Orléans. Quant à Grandjean, nulle trace. On croit que ce jeune ami de la liberté a pris le train de quatre heures, se dirigeant vers Tours. Ses parents, qui habitent Saumur, sont partis ce matin pour Port-Boulet, où l'on croit s'être retiré le fugitif.

LA CAVALCADE DE Vernoil

Favorisée par une température exceptionnellement belle, la cavalcade de Vernoil-le-Fourrier a été très brillante. Beaucoup d'étrangers sont accourus de tous les points pour voir défiler les chars assez bien décorés et de frais et chatoyants costumes fournis par un costumier du Mans.

Quantité de bicyclistes, tant de Saumur que d'autres lieux, s'étaient rendus à Vernoil.

Le parcours s'est effectué en bon ordre, et les quêteurs ont fait une ample moisson. Des châtelains des environs ont été visités par la cavalcade.

Tout le monde a été enchanté de la journée, les pauvres principalement.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 18 mars.

Le nommé Maximé Ruèche, boursier à Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Saumur, à six jours de prison pour avoir, le 19 novembre 1891, donné quelques coups de poing au nommé Meignan.

Le Procureur, trouvant la peine trop légère, fit appel à minima.

La Cour a élevé à quinze jours la peine prononcée par les premiers juges.

Le nommé Petit, débitant à Brézé, avait été condamné par le tribunal correctionnel de Saumur à quinze jours de prison pour avoir vendu du mobilier saisi par M^e Papin, huissier à Saumur. Le fait n'étant pas suffisamment prouvé, la Cour a infirmé le jugement et acquitté Petit.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS

Falsification de médicaments

Cette affaire, qui avait attiré dans la salle du tribunal tous les pharmaciens d'Angers, est venue avant-hier.

Le pharmacien poursuivi pour falsification d'antipyrine est M. Brindeau.

M. Raimbault, ex-pharmacien, dépose à titre d'expert. Il aurait trouvé dans l'antipyrine délivrée 24 0/0 de sucre.

M. Morin a plaidé pour l'inculpé.

Le tribunal condamne Brindeau à 25 fr. d'amende et aux dépens. Il obtient la loi Bé-ranger. Le syndicat des pharmaciens, qui s'était porté partie civile, est débouté de sa demande.

A L'ÉCOLE DES ARTS

Voici les nouveaux renseignements donnés par le *Petit Courrier* d'Angers :

« Il y a quelque temps, les élèves de deuxième année s'aperçurent qu'un élève de troisième et que l'on avait maintenu en deuxième par suite du temps qu'il avait perdu en 1891, par maladie, remplissait, pour me servir d'une expression plus parlementaire que

celle employée par les mécontents, le rôle de pion.

» Ses camarades le prévinrent de cesser cette conduite, et le menacèrent de le corriger vertement s'il continuait. En même temps ils l'engagèrent à démissionner, car autrement ils ne répondaient pas de sa tête.

» Ce jeune homme fit part des menaces dont il était l'objet au directeur en offrant sa démission qui fut refusée. Il s'adressa au ministère où il obtint le même résultat.

» C'est alors, paraît-il, que l'effervescence signalée se produisit et que l'autorité administrative de cet établissement fut obligée d'intervenir.

» On rapporte qu'un adjudant a été licencié et que des faits plus graves sont à craindre.

» Nous espérons que les jeunes élèves de notre établissement national comprendront que s'ils se mutinaient, ce serait contre leurs propres intérêts qu'ils travailleraient et nous souhaitons que cette agitation manifestée n'ait de suites désagréables pour aucun d'eux.

ANGERS. — La Saint-Joseph. — Les boulevards de la Mairie et de Saumur offraient vendredi un charmant coup d'œil, dit le *Petit Courrier*.

En prévision de la fête de saint Joseph, qui tombait samedi 19, de nombreux horticulteurs avaient exposé leurs collections les plus belles et les plus variées, et c'était plaisir à voir le ravissant effet produit sous les chauds rayons du soleil par toutes ces plantes aux joyeuses couleurs.

La vente a été très active toute la journée, tant en fleurs coupées qu'en fleurs en pot, et les fleuristes doivent être satisfaits de leur recette.

Dans d'autres quartiers de la ville, semblables expositions eurent lieu également à la grande satisfaction des promeneurs.

En voyant toutes ces fleurs et la quantité considérable exposée, on ne se croyait pas à la mi-mars, mais en pleine saison floréale.

Adjudication. — Samedi, a eu lieu, à la préfecture, l'adjudication des travaux à effectuer pour l'amélioration de la route nationale 452 dans la traverse de Saint-Mathurin. Le devis se montait à 25,000 fr. M. Eugène Callard n'a mis aucun rabais. M. Tessier, de Baugé, a offert 2 0/0. M. René Callard, 1 0/0. M. Poté, au prix du devis. M. Médoux aîné, de Tours, qui a offert 4 0/0, a été déclaré adjudicataire.

Le voyage de Suzette. — M. David, directeur du Grand-Théâtre, informe que le *Voyage de Suzette* sera donné tous les soirs, en raison des traités passés par lui.

POITIERS. — On parle beaucoup, à Poitiers, de l'arrestation d'un personnage politique républicain de notre département.

L'arrestation aurait été opérée à Paris. Elle serait motivée par des faits d'escroquerie.

Bien que la nouvelle ait été confirmée par des personnes que nous avons lieu de croire bien renseignées, nous la donnons sous toutes réserves. (*Journal de l'Ouest.*)

LA GUILLOTINE A SAINT-NAZAIRE

M. Deibler, accompagné de ses aides, est arrivé samedi soir à destination de Saint-Nazaire.

L'exécuteur des hautes œuvres allait accomplir la sentence capitale prononcée le 23 décembre dernier contre David, l'assassin de la Tour-du-Commerce. David avait tué deux vieillards sur la route de Pornichet, le 2 mars 1891 ; il avait plusieurs complices qui furent condamnés à diverses peines.

L'exécution a eu lieu ce matin.

(Voir aux dernières nouvelles.)

On écrit de Vannes :

« Un réserviste d'artillerie, ouvrier tailleur, venant de la Vendée, a, au moment où il entrait au quartier, poussé les cris de : Vive l'Allemagne ! A bas la France ! Vive l'anarchie ! Il a été arrêté immédiatement et il passera au conseil de guerre. »

LA GRANDE MARÉE DE 1892

La plus haute marée de l'année aura lieu le 30 de ce mois.

UN MARIAGE

On a célébré samedi en l'église de Saint-Pierre de Chaillot le mariage de M. Jules Mazenod, capitaine de frégate, avec M^{lle} Charlotte Hutteau d'Origny.

La mariée avait pour témoins le marquis de Maillé et M. Petit de Touthuille ; ceux de M. Mazenod étaient le vice-amiral baron Alquier et M. Soizeau-Saint-Martin.

Dans l'assistance :

La marquise de Maillé, le comte et la comtesse de Maillé, le duc et la duchesse de Plaisance, le comte et la comtesse François de Maillé, le duc et la duchesse de la Force, le comte et la comtesse Pierre de Grammont, M^{me} Petit de Touthuille, le vice-amiral Charles Duperré, le comte et la comtesse Urbain de Maillé, etc., etc.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un lunch a été servi chez le vicomte et la vicomtesse d'Origny, rue Marbeuf.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 20 Mars 1892

Versements de 100 déposants (27 nouveaux), 43,786 fr. ».

Remboursements, 58,382 fr. 68.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 19 mars : *Le Voyage de Suzette*, opérette nouvelle en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur.

FAITS DIVERS

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET LE BOURREAU

Un correspondant du *Petit Parisien* s'est entretenu, à Aix, la veille de la décapitation de Cournou, avec M. Deibler, « l'exécuteur des hautes-œuvres » de Paris.

Voici la fin de cet entretien tel qu'il est rapporté par l'interlocuteur :

« M. Deibler nous demande ensuite si Cournou a reçu une éducation au-dessus de la moyenne, et, sur notre réponse affirmative, il constate que l'instruction gratuitement donnée ne diminue pas le nombre des crimes.

» Jadis, dit-il, j'opérais sur des inconscients, sur des brutes ; maintenant je guillotine des gens instruits, voilà tout. »

« Cela débité du ton placide et presque onctueux d'un notaire en consultation. »

En l'espèce, M. Deibler est un personnage dont l'avis peut compter.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 19 mars 1892

CE NUMÉRO EST SPÉCIALEMENT CONSACRÉ A

L'ARMÉE RUSSE EN CAMPAGNE

GRAVURES

Piquet de gardes-frontières en observation aux environs de Wergbolowo.

Dragon de Souma en tenue et harnachement de campagne.

Les Peselniki (chanteurs) d'un bataillon d'infanterie russe, en marche militaire.

Poste de gardes-frontières. (Pogranishnoi Straji) (frontière allemande).

Exercices des cosaques du Don. Sotnia s'engageant en fourrageurs sur une seule ligne.

Tenue de campagne actuelle de l'armée russe (infanterie).

Nouvelle tenue de campagne de l'infanterie russe.

Capitaine d'état-major en reconnaissance, monté sur une bicyclette.

Sous-officier de tirailleurs finlandais en Sparkstetting (Patins-traineau de course).

L'Armée Russe en tenue de campagne : Infanterie, Artillerie et Cavalerie.

Artillerie des Cosaques du Don : Pièce de la 1^{re} batterie, en position.

Relèvement d'un poste de troupes cantonné près de la frontière d'Allemagne.

Exercices des Cosaques du Don : Cavaliers sautant des obstacles ; Sotnia chargeant, déployée en ligne de bataille.

« Djigitovka » (exercices de voltige) exécutée par les Cosaques du Don du 12^e Régiment, à Moscou.

Nouveaux exercices de l'Infanterie Russe.

Fanfare d'un Régiment de Dragons, en tenue de Campagne.

Portraits de l'Etat-Major Général, des Commandants d'Armée et Commandants de Corps d'Armée.

TEXTE

L'Armée Russe en Campagne, par Dikousschka.

Le Courrier de Paris, par Pierre Véron.

Chronique du Sport, par Archiduc, etc., etc.

Ce numéro exceptionnel qui comporte 24 pages (texte et dessins) est vendu sans augmentation, au prix de 50 centimes.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 21 mars, 12 h. 05 soir.

On télégraphie de Saint-Nazaire que l'assassin David a été exécuté ce matin. Il a marché courageusement à la guillotine.

S'adressant au public, le condamné a dit qu'il avait mérité la mort ; il a engagé ses amis à éviter les mauvaises compagnies et à respecter la religion.

M. Deibler a dit qu'il n'avait jamais vu un condamné mourir avec tant de sangfroid.

HAVAS.

Marché de Saumur du Samedi 19 Mars

Froment-commerce, hectolitre	19 50	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 25	Veau	2 —
Méteil	16 —	Mouton	2 40
Seigle	12 80	Porc	1 80
Orge	11 45	Poulets la couple	4 50
Avoine	8 —	Dindonneaux	15 —
Sarrasin	12 —	Canards	5 50
Haricots blancs	20 —	Oies	11 —
Haricots rouges	18 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	70 —
Noix	40 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	95 —
Châtaignes	—	Luzeerne	90 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	35 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	40 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	33 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	58 —	id. 2 ^e	31 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	29 —
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 35	—	Charbon de terre	4 50

Le SIROP DE FOLLET donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger ; le sommeil, qui est le repos du corps et de l'esprit. Dans un flacon de SIROP DE FOLLET, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon se vend dans la plupart des pharmacies de tous les pays.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharm., 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

ÉPICERIE CENTRALE

MAISON

P. ANDRIEU

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP

Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis

Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELEE

Garantis purs fruits et sucre,

le pot de terre, 4 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90

BAISSE DE PRIX

Sur les CAFÉS et CONSERVES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

PAR ACTE sous seing privé, en date du 19 mars 1892, il appert que M. GONDRAND a cédé à M. EUGÈNE CHAUVEAU, de Saint-Lambert-des-Levées, son *Fonds d'Épicerie et Comestibles*, situé rue d'Orléans et rue Beurepaire.

M. Eugène Chauveau prendra possession de la maison le 25 mars prochain. (221)

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-douze, il résulte que Madame Louise Grégoire, veuve de M. René Usureau, ladite dame fermière, demeurant aux Touches, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), a été déclarée interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait,
Saumur, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze. (222) ANDRÉ POPIN.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e PINOCHEAU, notaire à Bressuire (Deux-Sèvres).

VENTE

Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

Le JEUDI 14 AVRIL 1892, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e PINOCHEAU, notaire à Bressuire,
D'un vaste Corps de Bâtimens
Consistant en:

DES

MAGASINS DE DÉPÔTS

Sis à Bressuire, rue du Gaz.
Revenu annuel approximatif : 1,245 fr.
MISE A PRIX : 10,000 fr.

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e POPIN, avoué à Saumur;
2^o M^e PINOCHEAU, notaire à Bressuire;
3^o M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, à Saumur.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 13, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir **comptabilité**, Poitrat ou autres.

M^e LE BARON, notaire à Saumur, demande un **second clerc**.

M. MAURICE-RÉTIVEAU, propriétaire à Montsoreau, prévient le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra aucune des dettes que pourra contracter son fils aîné Gustave. (224)

Étude de M^e F. VERLET, notaire à Fontevrault.

A VENDRE

à l'amiable

LA JOLIE PROPRIÉTÉ

Dite LA GARENNE

Située près de Fontevrault,

Comprenant MAISON DE MAÎTRE, en forme de chalet, logement de fermier, 12 hectares 42 ares 78 centiares de terre, vigne et bois, dont 9 hectares 25 ares 93 centiares joignant les bâtimens. Culture d'asperges et de vignes américaines en rapport.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e VERLET.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison d'épicerie avec **SPECIALITÉ** de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay
En face chez les Frères.

A VENDRE

Chien de Terre-Neuve, 1^{er} force

S'adresser à M. TERRACOL, hôtel du Faisan, Bourgueil.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

REMARQUE. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1892,

LE MOULIN A EAU De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES, Situé sur la rivière le Thouet, commune de Chacé, avec ses dépendances,

COMPRENANT :

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hectares.

S'adresser, soit à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Dreux-Brézé, soit à M^e LECOMPTE, notaire.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur et la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Vités de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

27, Rue d'Orléans, Saumur

OUVERTURE DE LA SAISON

Grande Exposition des DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Costume Complet depuis 35 fr. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel de Ville de Saumur 1892

LE MAJAZ,

Certifié par l'imprimeur soussigné,